

Conseil du 4e arrondissement

2 MARS 2015

PROCES VERBAL

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS.

DEUXIEME REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le deux mars deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4e, sur la convocation en date du vingt quatre février deux mille quinze qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corinne FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Martine WEILL-RAYNAL, Evelyne ZARKA.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement, à 19 heures.

Christophe Girard, Maire du 4^E arrondissement

Mesdames et messieurs bonsoir. Je suis désolé pour le froid régnant dans la salle. Comme vous le voyez, nous ne sommes pas dispendieux et veillons à une bonne dépense des deniers publics.

Nous avons un ordre du jour court mais intense.

042015004

Désignation du secrétaire de séance.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je dois désigner et proposer au conseil d'arrondissement un secrétaire de séance en la personne de monsieur Boniface N'CHO. Sans opposition, il se voit donc désigné à l'unanimité.

042015005

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2014.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Sans remarques de votre part, il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

042015006

Désignation des représentants du conseil du 4^e arrondissement dans des organismes extérieurs. Collège Charlemagne.

042015007

Désignation des représentants du conseil du 4^e arrondissement dans des organismes extérieurs. Collège François Couperin.

042015008

Désignation des représentants du conseil du 4^e arrondissement dans des organismes extérieurs. Lycée Charlemagne.

042015009

Désignation des représentants conseil du 4^e arrondissement dans des organismes extérieurs. Lycée Sophie Germain.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Pour ne pas alourdir le conseil et nous laisser plus de temps sur des sujets de fond, je vous propose un vote global sur les désignations des représentants qui vont être présentées par Madame ZARKA, Adjointe aux Affaires Scolaires.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. Lors du conseil d'arrondissement du 12 mai 2014, nous avons procédé à l'élection de conseillers d'arrondissement représentant la commune de Paris, titulaires et suppléants, dans les conseils d'administration des collèges, lycées et établissements d'enseignement situés sur le territoire de notre arrondissement.

Depuis l'entrée en vigueur au 3 novembre 2014 du décret 1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, les modalités de représentation et les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration des établissements d'enseignement sont modifiées.

La précédente délibération sera donc annulée et remplacée par celle-ci. Le fondement du code de l'éducation prévoit par l'article 421-14 que ne subsistent que deux des trois représentants de la commune pour les lycées et collèges. Les collèges de moins de six cents élèves ne comportant pas de section spécialisée se verront quant à eux passer de deux à un seul représentant.

Je vous propose de voter les nouveaux représentants proposés par monsieur le Maire concernant les quatre établissements secondaires de notre arrondissement :

Pour le Collège Charlemagne : titulaire Mme Corine FAUGERON, suppléant M. Ariel WEIL.

Pour le Collège François Couperin : titulaire Mme Evelyne ZARKA, suppléante Mme Martine WEILL-RAYNAL.

Pour le Lycée Charlemagne : titulaires M. Julien LANDEL et Mme Anne LEBRETON, suppléants : M. Pacôme RUPIN et Mme Karen TAÏEB.

Pour le Lycée Sophie Germain : titulaires Mme Evelyne ZARKA et M. Vincent ROGER, suppléants M. Boniface N'CHO et Mme Martine WEILL-RAYNAL.

Je vous demande de voter globalement ces quatre attributions nouvelles concernant les désignations des représentants dans les collèges et lycées de notre arrondissement.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Bonsoir et merci madame ZARKA. Il s'agit d'un vote global et nous voterons cette délibération. J'avais eu un échange avec votre cabinet concernant le collège François Couperin. Le fait qu'un membre de la majorité soit titulaire et qu'un membre de l'opposition soit suppléant nous paraissait logique et nous convenait.

Toutefois, en relisant les délibérations je me permets de vous donner mon sentiment et cela ne changera pas le vote.

Pour y avoir siégé lors de la précédente mandature, je n'oublie pas que les conseils d'administration du Collège et du Lycée Charlemagne se retrouvent à se réunir en même temps. Le conseil de cet établissement compte donc sept élus, six du conseil municipal et un représentant de la région - en l'occurrence vous, monsieur le Maire - qui sont uniquement des élus de la majorité. J'en ai pris conscience en relisant cette délibération. Je trouve dommage qu'aucun élu de l'opposition ne soit présent au sein de cet établissement central dans l'arrondissement.

Je rappelle que je m'étais engagé à voter cette délibération et je la voterai mais j'avoue que je n'avais pas pris conscience de la situation spécifique de Charlemagne.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'y suis d'autant plus sensible que, dans l'hypothèse d'un fonctionnement régional plus souple, je n'aurais vu aucun inconvénient à ce que vous soyez mon suppléant. Je siège seul et vous connaissez les règles de désignation. Toutefois, comme je ne serai plus conseiller régional dans la prochaine mandature, c'est sans doute vous qui siégerez.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

C'est une hypothèse. Je vous remercie de signaler qu'il ne s'agit pas là d'un sujet de conseil municipal mais de Conseil Régional. Madame Valérie PECRESSE avait demandé au Président HUCHON un esprit d'ouverture sur la représentation des élus de l'opposition. Il est en effet assez surprenant qu'aucun de ces élus ne siège dans les conseils des lycées. Un fonctionnement plus représentatif aurait pu être trouvé.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

D'autant plus que cet équilibre entre majorité et opposition est respecté dans les commissions où je siège. J'y croise notamment Pierre-Yves BOURNAZEL régulièrement. Toutefois je sens que vous serez au conseil du Lycée Charlemagne très bientôt, peut être même dès le mois de janvier prochain.

Je mets au vote ces désignations. Qui est pour ? Elles sont adoptées à l'unanimité, je vous en remercie et note la déclaration qui a été faite.

Les désignations sont adoptées à l'unanimité.

2015DAC108 (Direction des Affaires Culturelles)

Subvention (20.000 euros) à l'association Centre de la Chanson d'Expression Française (4^e).

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Il s'agit du vote d'une subvention de 20.000 euros à l'association Centre de la Chanson d'Expression Française. Leur activité est un tout petit peu moins attractive et lumineuse que les émissions de télévision mais, à l'inverse de ces dernières, qui mettent en avant des chanteurs que l'on ne voit plus ensuite pour la plupart d'entre eux, cette association ne soutient pas seulement des jeunes talents mais les aide également à s'intégrer dans leur environnement professionnel. Il s'agit là d'une distinction importante. Il me semble que Marianne DE CHAMBRUN avait déjà rappelé l'année dernière que cette association compte dans son conseil d'administration Anne SYLVESTRE, chère à nous tous.

Je vous propose donc d'accorder cette subvention à cette importante association logée dans notre arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je mets au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DEVE37 (Direction des Espaces verts et de l'Environnement)

Approbation des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2016 pour le lancement de la consultation du public.

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Bonsoir à tous. Cette délibération est un engagement fort pour cette mandature et se donne plusieurs buts.

En premier lieu, elle doit approuver les cartes stratégiques du bruit qui seront transmises prochainement au Préfet de Paris pour une publication, puis abroger le plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris pour la période des cinq années à venir, et enfin, autoriser la maire de Paris à soumettre ce projet à la consultation du public parisien pour des observations.

Nous abordons ce soir l'étape du diagnostic que nous allons soumettre aux Parisiens et de la transmission des cartes que nous allons soumettre au Préfet. La consultation aura lieu après le délibéré, en mars. En septembre prochain, une nouvelle délibération vous sera soumise portant sur le projet final de ce plan de prévention. Je rappelle que ce dernier obéit à une législation et concerne uniquement les bruits issus des transports routiers et des installations industrielles. D'autres types d'actions ont été envisagés et seront renforcés concernant l'intégralité des plans de prévention de bruit que la Ville a déjà engagés depuis le début de cette mandature et durant la mandature précédente, et notamment sur les bruits de voisinage. Ces actions n'entrent pas dans le présent plan.

J'évoquerai seulement au sujet des bruits de voisinage le fait que des actions ont été mises en place dans la rénovation de notre parc social, telles que l'isolation phonique ou encore la mise en place du Conseil de la Nuit dont la séance inaugurale a eu lieu en mairie du 4e en décembre. Des commissions issues de ce dernier se sont déjà réunies depuis la fin du mois de janvier et mènent une réflexion sur les actions de médiation concernant les bruits de voisinage.

Les cartes qui vous sont proposées aujourd'hui vont être transmises avec le diagnostic du bruit routier pour tout Paris. En ce qui concerne le 4e arrondissement, l'échelle de classification utilisée s'étend de 60 à 70 décibels pour la classe nommée « fatigue » et à 75 décibels pour la classe dite « inconfortable ». Un certain nombre de rues sont répertoriées en fonction de cette classification. Je cite par exemple le quai de Bourbon, le quai d'Anjou, la rue d'Arcole, la rue de la Coutellerie, la rue du Temple et la rue des Archives mesurées entre 65 et 70 décibels le jour et la rue de Rivoli, le quai de Seine, le boulevard Morland, le boulevard Sébastopol et le boulevard Beaumarchais, à plus de 75 décibels. Pour la nuit, ont été répertoriées entre 65 et 70 décibels la rue de Rivoli, le boulevard Morland, le quai de Seine, la rue du Renard et l'avenue Victoria. Certains établissements ont été classés également sensibles comme l'Hôtel-Dieu, l'école élémentaire rue du Renard, le Collège Massillon, le Collège des Francs-Bourgeois ou encore la crèche collective municipale Rue Bassompierre.

Ce diagnostic va être partagé avec les Parisiens et des actions vont être proposées. Elles prennent la forme d'aménagements de l'espace public - que Corinne FAUGERON vous détaillera - la réduction de la vitesse par la généralisation des zones 30, la création de zones de trafic limité, l'amélioration de l'offre de transport collectif et le développement de modes de transport alternatifs. Nous avons parlé de ce dernier point lors du dernier

conseil d'arrondissement par l'approbation du Plan Vélo. Nous proposerons parallèlement à celui-ci la création de nouvelles pistes cyclables boulevard Sébastopol et rue de Rivoli. Enfin, d'autres actions auront pour but de favoriser des véhicules moins bruyants. Je pense notamment aux primes allant jusqu'à 400 euros données par la Ville pour l'achat de vélos électriques coûtant entre 900 à 1200 euros.

D'autres actions pourront être ajoutées à celles-ci au cours des concertations avec les Parisiens dans les mois à venir pour réduire ces bruits nuisibles. Je rappelle que 82% des Français se disent aujourd'hui gênés par les bruits quotidiens, en particulier la nuit. Il nous incombe dans une ville comme Paris d'essayer de réduire au maximum ces nuisances nocives pour la santé et qui engendrent des troubles du sommeil. Il s'agit donc d'un axe fort de cette mandature et je vous invite à voter ce plan.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je rappelle que la Ville travaille sur la diminution du bruit depuis 2007, date des premières cartes du bruit. Elles répondent à une exigence européenne et la délibération européenne a été traduite dans le code de l'environnement français. Ces cartes sont à refaire tous les cinq ans car les activités changent. La grande nouveauté de ce dernier plan a été l'intégration de la mesure du bruit des deux-roues motorisées qui ont augmenté de manière exponentielle à Paris et sont devenues aujourd'hui une source de bruit très importante.

Près de six mille contrôles ont été effectués ces derniers temps. Ils ont donné lieu à plus de deux mille contraventions dont près de mille huit cents pour des motos. Nous avons donc un vrai problème avec ces deux-roues motorisés qui ne respectent absolument aucune régulation du bruit. J'ai été moi même surprise de découvrir dans les résultats de ces contrôles que seulement deux cents voitures et deux cents scooter outrepassaient le niveau de bruit et que tous les autres véhicules étaient des motos.

Une étude va être menée sur le ressenti des habitants et je dois d'ores et déjà reconnaître que le bruit des motos nous touche plus que celui des voitures. J'en ignore les raisons. Toutefois le bruit de certaines voitures comme la Maserati que j'ai croisée hier est également très impressionnant. J'ai également pu découvrir sur ces cartes que la rue où je vis, la rue du Petit Musc, était classée catégorie 1, comme le boulevard périphérique. Je pense que la mesure a dû être effectuée au bout de la rue, près de l'école Massillon. Nous lisons par ailleurs que nous vivons dans un quartier extrêmement bruyant, à l'exception de quelques petites rues telles que la rue Beautreillis. Plusieurs mesures sont à combiner à partir de ce diagnostic. Nous sommes soumis à un bruit énorme qui rend malade. Je n'ai aujourd'hui que les chiffres nationaux, voire européens, et non ceux spécifiques à Paris. Je ne vais donc pas vous les donner car l'échelle n'est pas la même.

Lutter contre le bruit reste une mesure de santé publique. Nous venons de diminuer la vitesse de circulation de 80 à 70 km/h sur le boulevard périphérique, ce qui s'est traduit par une baisse de 1,5 décibel en termes de bruit. Cela peut paraître peu mais, combiné à d'autres mesures, la baisse n'est pas si faible sur une journée. Le vœu que nous présenterons en fin de séance sur la réduction à 30 km/h sur l'ensemble du 3e et 4e arrondissement nous permettra de mieux vivre. Nous en formulerons également un second sur l'encouragement à la végétalisation, qui réduit également le bruit.

Cette délibération est donc en deux temps. Elle présente aujourd'hui le diagnostic et initiera par la suite des actions. Elle propose également des rencontres dans l'arrondissement et l'éventuelle création de Conseils d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) afin que tout le monde puisse s'exprimer sur cette question. La lutte contre le bruit est un sujet important qui nous concerne tous et constitue un enjeu

de poids dans la construction d'un urbanisme durable et d'un espace public apaisé. Je vous invite à voter cette délibération.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pardon, monsieur LANDEL, mais j'ai été davantage convaincu par une partie de l'argumentation de madame FAUGERON que par la présentation que vous avez faite de cette carte du bruit. Mme FAUGERON a totalement raison. Cette lutte est non seulement une exigence européenne mais également un problème de santé public qui engendre des problèmes de stress et donc un problème de sécurité publique. Lutter contre le bruit doit être une priorité de la cité. Pour différentes raisons sur lesquelles il est inutile de revenir le nombre de scooters dans Paris a explosé depuis 2001. Ce n'est pas une critique mais cela est dû à la politique de chasse des voitures que vous avez menée. Les gens ont donc acheté des scooters.

D'autre part, j'ai une explication pour les mesures de la rue du Petit Musc, et c'est d'ailleurs sur ce point que j'ai un problème avec ce qu'a dit monsieur LANDEL.

Ce plan est « fatigué », pour reprendre les terminologies de la présentation. Il est issu d'une délibération datant de 2008 et a été présentée aux maires d'arrondissement en 2010. Les cartes qui nous sont présentées aujourd'hui datent de la période 2010-2012. Ce plan a été voté en Conseil de Paris pour obéir à une obligation européenne antérieure à 2013. Les cartes présentées ce soir ne correspondent donc pas tout à fait à la réalité des Parisiens d'aujourd'hui. Ce premier élément doit nous interpeller.

Par ailleurs, si nous sommes d'accord pour reconnaître la réalité de ce problème, nous n'avons pas encore d'outils pour quantifier le nombre de Parisiens concernés. Selon votre étude 11% des Parisiens seraient exposés de manière excessive au bruit la journée et 5% la nuit. En prenant les normes de l'OMS ces chiffres montent à 85% des Parisiens le jour et 87% la nuit. Aussi ce plan dans son état actuel et sa déclinaison ne prennent absolument pas en compte les mesures de l'OMS. Il se décline par la suite sous neuf propositions, dont quatre ne sont que des effets d'annonce. En effet, *Sensibiliser le grand public, Sensibiliser le professionnel, Améliorer les connaissances* ne mènent pas aux mesures les plus concrètes.

Vous déployez par ailleurs un programme qui pourrait paraître plus ambitieux et plus concret : *Aménager l'espace public, Développer des alternatives aux modes de déplacement bruyants* ou encore *Agir sur véhicules les plus polluants*. Vous chiffrez le tout à cinq millions d'euros pour toute la mandature. Je ne sais pas ce que vous allez faire avec un tel budget sur ce problème de santé public crucial pour les Parisiens.

La délibération va toutefois dans le bon sens, donc nous nous abstiendrons. Nous ne pouvons pas dire que ce plan réponde, dans son état actuel, aux besoins des Parisiens et à leurs attentes en matière de santé et de sécurité publique. Nous avons noté qu'il sera de nouveau présenté et espérons que la copie sera corrigée.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Merci beaucoup. Je passe au vote de cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER, Martine WEILL-RAYNAL) (UMP).

2015DEVE37 (Direction des Espaces verts et de l'Environnement)

Attribution de la dénomination « Jardin des Combattants de la Nueve » au jardin de l'Hôtel de Ville (4^e).

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je rappelle que le jardin de l'Hôtel de Ville a été inauguré il y a quelques semaines. Situé juste à côté de l'Hôtel de Ville, il représente les jardins de l'ancien appartement du Maire de Paris. Il est aujourd'hui ouvert à tous les habitants le week-end et les jours fériés. Je vous invite à le visiter. Il sera prochainement habité par une colonie de poules.

Je vais me permettre d'être quelque peu longue sur cette délibération, afin que nous nous remémorions ensemble qui étaient les Combattants de la Nueve. La neuvième compagnie du régiment de marche du Tchad, qui faisait partie de la deuxième division de blindés, ou division Leclerc, et qui a participé à la libération de Paris et de la France, était surnommée la Nueve. « Nueve » est le chiffre « neuf » en espagnol puisqu'elle était constituée à 90% de républicains espagnols. Après le débarquement allié du 8 novembre 1942 en Afrique du Nord, les autorités françaises créent le Corps Francs d'Afrique, un corps régulier pour les combattants non-Français. Il est en grande partie composé de républicains espagnols, qui sont, pour la plupart, des vétérans de la guerre civile espagnole. Il participe au combat pour la libération de l'Afrique du Nord.

La conquête du port de Biccêtre au printemps 1943 marque la fin des combats. La possibilité d'intégrer la division Leclerc est alors offerte aux Espagnols. Ces derniers, au nombre de deux mille sur les seize mille hommes de la division, étaient particulièrement représentés au sein de la neuvième compagnie du troisième bataillon, ce qui lui valut le nom de « Nueve ». Elle fut placée sous le commandement du capitaine Raymond Drone. Ces soldats faisaient partie de l'armée française mais il leur a été permis d'arborer le drapeau de la république espagnole sur leur uniforme. Leur langue d'encadrement était également l'espagnol.

Le 20 août 1944, la ville de Paris se soulève contre l'occupation allemande. Le général De Gaulle appuie le maréchal Leclerc qui veut tirer parti de l'insurrection de la résistance française pour libérer rapidement Paris. Le 24 août vers 20h, accompagnant le peloton 501e Régiment de Chars de Combat, la Nueve entre dans Paris par la Porte d'Italie. La section du lieutenant Armado Granell parvient la première à l'Hôtel de Ville à 21h22. Le lieutenant Armado Granell, ex-capitaine de la Colonne de Fer est le premier officier français reçu par Conseil National de la Résistance. Le bataillon de la Nueve a donc été le premier à entrer dans Paris et avait surnommé son premier char Guernica.

Ils ne se sont pas contentés de participer à la libération de Paris. La compagnie est repartie au combat vers l'Est de la France. Le général De Gaulle reconnaît la valeur de l'unité le 26 septembre à Nancy et remet personnellement des décorations aux soldats. Le capitaine Raymond Drone, le sous-lieutenant canarien Miguel Campos, le sergent catalan Fermin Pujol et le caporal galicien Carmino Lopez reçoivent la médaille militaire et la croix de guerre 1939-1945.

Après la guerre et malgré l'implication du commandement de la Nueve dans la libération de la France, cette division tombe dans l'oubli jusqu'en 2004 où la Ville de Paris rend un premier hommage à ce bataillon avec la mise en place de nombreuses plaques dans

différentes rues. Jusqu'à présent, aucun lieu ne portait le nom de la Nueve. Or la Maire de Paris souhaitait montrer que la Ville rendait pleinement reconnaissance à ces combattants espagnols de la seconde guerre mondiale, pour ce qu'ils ont tant donné à Paris et à la France, et pour avoir aidé à écrire cette grande page de notre Histoire.

C'est avec une certaine émotion que je présente cette délibération. Lorsque j'étais collégienne et que nous était présentée durant nos cours d'histoire l'affiche rouge dénonçant les résistants, j'avais été très marquée, et je le suis toujours, par la photo d'un certain Celestino Alfonso, tagué de « Rouge espagnol - 7 attentats ». Il a l'air extrêmement jeune et a été fusillé juste après au mont Valérien. J'ai toujours été extrêmement surprise et marquée, alors que j'étais si jeune, par le fait que ces personnes qui avait connu la douleur et l'humiliation de la défaite étaient venues se battre en France, non seulement pour la France mais également pour les valeurs républicaines qui nous unissaient.

Je suis très contente que nous puissions aujourd'hui leur rendre hommage. Merci.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

J'ajoute que nous avons rendu hommage à ces personnes cet été lors de l'anniversaire de la libération de Paris. Elles étaient présentes et ont refait leur traversée de la ville depuis la Place d'Italie dans le 13e arrondissement avec un char « half-track blindé » qui portait le nom de Guernica. Ils sont venus jusqu'à l'esplanade des Compagnons de la Libération. Nous les avons accueillis dans le 4e arrondissement. Un nouvel hommage a ensuite été rendu place de l'Hôtel de Ville aux combattants vétérans qui étaient présents. La Maire de Paris a fait un très beau discours. Je suis contente que le jardin de l'Hôtel de Ville puisse porter leur nom.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je dois faire une petite précision technique. Vous devez vous demander pourquoi le jardin ne sera-t-il pas ouvert tous les jours. Il est réservé en semaine à la crèche des personnels de la Ville : il n'est donc pas possible de l'ouvrir pendant la semaine.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Si je peux me permettre une précision, il ne s'agit pas uniquement de la crèche des personnels de la Ville, mais également d'une halte-garderie qui accueille beaucoup d'enfants des habitants du 4e arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Oui, je parlais de la crèche mais il concerne également la halte-garderie.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Deux raisons nous invite à voter cette délibération. La première est le profond respect et la grande admiration que nous pouvons avoir pour les hommes de la deuxième division de blindés. Ensuite, l'amoureux de Malraux que je suis ne peut que voter cette délibération. Martine WEILL-RAYNAL s'associe à ce vote.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DPE37 (Direction de la Propreté et de l'Eau)**Collecte du verre en porte à porte - Marché de service - Modalités de passation****Pacôme Rupin, Adjoint au Maire**

Le recyclage du verre permet un avantage écologique majeur. Il est recyclable indéfiniment et permet de préserver des ressources naturelles, notamment le sable et l'eau, ainsi que d'économiser l'énergie et, ainsi, de limiter les émissions de CO2.

La collecte de verre est organisée à Paris selon deux modes d'intervention. Le premier, qui nous intéresse aujourd'hui dans cette délibération est le porte-à-porte auprès des immeubles riverains et des professionnels qualifiés de gros producteurs de verre, tels les restaurateurs. Le second mode de collecte est constitué par des colonnes de verre installées sur la voie publique. Nous avons ainsi douze colonnes réparties sur le 4e arrondissement.

Le marché de service en porte-à-porte arrive à échéance le 30 juillet 2016. Afin d'assurer la continuité des prestations, une nouvelle procédure d'appel d'offres doit être engagée pour un marché d'une durée d'exécution de six ans. Il est prévu dans ce marché des exigences environnementales renforcées, avec l'interdiction de l'utilisation partielle ou totale du diesel par les véhicules utilisés dans le cadre de cette collecte. Il est également prévu la limitation des émissions sonores lors des opérations de collecte grâce à des caissons insonorisés. Enfin, la collecte le samedi ne sera plus autorisée pour les immeubles riverains et seulement réservée aux professionnels gros producteurs de verre. Aucune collecte n'aura lieu le dimanche, comme cela est déjà le cas.

Je profite de cette délibération pour rappeler que le tri sélectif constitue une priorité de l'exécutif parisien. Nous voulons contribuer à atteindre l'objectif global régional de recyclage des emballages ménagers fixé à 75%. Elle est également une priorité des Parisiens, qui ont placé en 4e position lors du budget participatif 2014 le projet de trier ses déchets au plus près. Le Maire du 4e a exprimé son intérêt auprès de la Ville pour l'implantation de colonnes à verre enterrées et de composteurs sur la voie publique dans notre arrondissement.

Deux innovations ont vu le jour ces dernières années. Je rappelle l'ouverture de la ressourcerie Paris-Centre, inaugurée l'année dernière dans le 2e arrondissement au 13 rue Leopold de Bellan, qui permet aux Parisiens de déposer des objets dont ils n'ont plus l'usage pour leur donner une seconde vie. Je rappelle également l'application mobile *Dans Ma Rue* qui permet aux Parisiens de faire appel aux services de la Ville pour se débarrasser de leurs encombrants. Elle permet de signaler un encombrant laissé dans la rue, et nous en voyons encore beaucoup. Pour les personnes ne possédant pas de *smartphone*, cette application se trouve également sur le site Internet *Paris.fr*.

Le tri sélectif et la diminution des déchets sont des enjeux majeurs qui concernent chaque citoyen. Nous aimerions mener deux nouvelles actions au sein de la mairie du 4e pour les soutenir. La première va consister à mettre en place dans les prochains mois une communication sur les différents dispositifs de tri mis à disposition des habitants du 4e. Ils sont différents pour le carton, le verre, les vêtements, le compost et les encombrants. Nous visons à rassembler ces dispositifs sur une même affiche qui pourrait être installée dans les halls d'entrée des immeubles.

Enfin, je souhaite organiser prochainement, dans le cadre de ma délégation à l'engagement citoyen, une conférence sur la thématique du zéro déchet, sur laquelle nous pourrions échanger et débattre afin de trouver des solutions pour faciliter la vie des

Parisiens qui souhaitent atteindre cet objectif, certes très ambitieux, mais plus que jamais possible aujourd'hui.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie. Je vais proposer au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée avec une abstention.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je voulais préciser que le groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération. Vous n'êtes pas sans savoir que nous connaissons actuellement un conflit social avec Sita. Les personnels ont essayé de négocier de meilleures conditions de travail et nous voulons être assurés de leur protection et de la protection de leurs conditions de travail. Nous attendons les engagements écrits de la Ville de valeur juridique afin de pouvoir nous conforter dans cette idée.

En attendant, je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Elle est donc adoptée, moins une abstention.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour, 1 voix ne prend pas part au vote (Evelyne ZARKA (PC)).

2015DVD27 (Direction de la Voirie et des Déplacements)

Mécanisation du débouché « Rivoli Ouest » du passage pour piétons - Avenant n° 4 à la convention avec la RATP pour l'entretien d'un escalier mécanique.

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Il s'agit de la sortie se trouvant sous la rue de la Coutellerie. L'escalier appartient à la Ville de Paris et son entretien est assuré par la RATP pour la sortie du métro Hôtel de Ville. Cet équipement mécanique a été renouvelé en 2007 et, après retour d'expérience, il apparaît que sa conception pose un problème d'usure prématurée. Il est donc nécessaire d'opérer des travaux sur cette mécanisation.

L'avenant n° 4 qui vous est proposé règle leur financement, qui est calculé au *pro rata temporis*, c'est à dire à la durée théorique de l'appareil. Il sera assuré à hauteur de 77% par la RATP et de 23% par la Ville, soit un montant de 63.250 euros.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATION DE LA MAIRE DE PARIS**2015DPP21 (Direction de la Prévention et de la Protection)****Contrat Parisien de prévention et de sécurité. Communication sans vote.****Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

Ce contrat parisien de prévention et de sécurité s'étend sur la période 2015-2020 et la Mairie de Paris a souhaité que, pour la première fois, ce dernier soit présenté dans les conseils d'arrondissement.

L'élaboration de ce nouveau contrat s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la délinquance définie par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, en juillet 2013. A Paris, le contrat de prévention et de sécurité est le document programmatique en matière de lutte et de prévention contre la délinquance. La précédente mouture datait de 2009. Il s'agit d'un document de méthode élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de ce contrat, dont les maires d'arrondissement qui ont pris une part active à ce travail. Je peux en témoigner.

Le contrat parisien de prévention et de sécurité énonce et coordonne les actions de prévention et de lutte contre la délinquance menées par chaque institution dans une démarche de partenariat impliquant la Ville de Paris, la Préfecture de Paris, la Préfecture d'Ile-de-France, le parquet de Paris et l'académie de Paris. Les objectifs sont, d'une part, la consolidation des actions menées dans le cadre du précédent contrat, donc de mieux faire, mais aussi et surtout la mise en œuvre de nouvelles mesures adaptées aux phénomènes nouveaux de délinquance dans toutes ses formes. Nous avons tous à l'esprit les derniers événements mais également, d'une certaine manière, l'accélération et l'aggravation de la délinquance sous d'autres formes, comme l'été dernier dans notre quartier.

Dans ce but, il s'articule autour des trois axes forts définis par la stratégie nationale de lutte contre la délinquance, déclinée sur le plan parisien en trente et une fiches action. Le premier axe consiste à prévenir la délinquance des jeunes et comporte sept fiches action. Le deuxième est de protéger les personnes les plus vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, et renforcer l'aide aux victimes. Il comporte onze fiches action. Enfin, le troisième axe, inédit par rapport au contrat précédent, s'intitule *Améliorer la tranquillité publique*. Il comporte quatorze fiches action. Il n'est pas sans rapport avec la présentation qu'ont faite Julien LANDEL et Corine FAUGERON sur la politique menée contre le bruit. Ces travaux sont intimement liés.

L'autre innovation consiste en la création de nouvelles fiches action afin de répondre aux nouveaux enjeux de sécurité. Nous les connaissons tous. J'ai personnellement choisi d'en mettre deux en lumière ce soir car elles correspondent à des enjeux importants à Paris, et plus particulièrement dans le 4e arrondissement. La fiche *Mise à l'abri des familles dormant dans la rue* permettra d'optimiser le circuit de signalement des enfants dormant à la rue avec leur famille et, en cas de besoin, prévoit la transmission des situations préoccupantes aux services de justice. Les actions de médiation en direction de certaines familles seront accentuées pour les inciter à adhérer aux propositions d'hébergement d'urgence. Je salue à cette occasion l'action menée par mon adjointe Anne LEBRETON que j'avais évidemment consultée sur ce sujet qui relève de sa délégation.

La fiche *Renforcement de la sécurité des touristes* est particulièrement pertinente du fait que nous sommes l'arrondissement qui reçoit le plus grand nombre de touristes à Paris, soit

vingt millions par an, en raison de la cathédrale Notre-Dame, du centre Pompidou, des îles et de la Place des Vosges. La fiche prévoit la création du plan Sécurité des Touristes, pilotée par la Préfecture de police qui en a la prérogative. Elle associera les services de police et les inspecteurs de sécurité de la Ville et développera des partenariats avec les professionnels du secteur et les ambassades, ainsi que la coopération internationale avec la création de patrouilles de policiers d'autres nationalités.

Ma demande d'un renforcement de la lutte contre l'homophobie et les violences sexuelles à Paris a été prise en compte par l'adjointe Colombe BROSEL chargée de la prévention et de la sécurité. Elle figure donc officiellement parmi les objectifs du contrat. Mon objectif était par cette précision de nous adresser plus particulièrement aux adolescents dans les collèges et lycées, voire parfois dans les classes de plus petits. Sa gouvernance est assurée par le conseil Parisien de prévention et de sécurité, composée par la Maire de Paris, du Préfet de police, du procureur de la République de Paris, d'élus que je vais préciser ensuite, de magistrats, de représentants de services de l'Etat et de représentants associatifs.

S'il est adopté par le Conseil de Paris de mars, donc dans quinze jours, le contrat Parisien fera l'objet de déclinaisons dans chaque arrondissement sous la forme d'un contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement. Il reprendra l'architecture définie par le contrat Parisien et assurera son adaptation à chaque arrondissement. Il s'agira d'établir un diagnostic précis de la situation locale en lien avec le commissaire du 4e arrondissement, ses services et les instances de consultation locale, puis de mettre en place un nouveau plan d'action local décliné en fiches d'action répondant aux problématiques soulevées et localement précisées et identifiées. Ce contrat d'arrondissement sera piloté au niveau local par le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement. Ce conseil sera présidé conjointement par moi-même, le procureur de la République ou des magistrats désignés par lui et des commissaires de police de l'arrondissement. Il aura pour objectif d'échanger des informations et d'assurer un suivi des actions définies dans le cadre du contrat d'arrondissement. Un bilan de cette action sera régulièrement effectué et en particulier, je le souhaite, devant les habitants.

La proposition que je ferai lorsque je mettrai en place ce conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement est qu'un membre de l'opposition siège dans ce conseil. Je pense qu'il s'agit de sujets où tous les élus doivent être représentés, y compris l'opposition. Cette proposition est un engagement de ma part. Je vous remercie.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je vous remercie de cette proposition. Bien que n'attendant pas de vote, cette communication m'invite à vous faire quelques commentaires. Nous sommes d'accord sur les orientations globales mais j'aurais deux constats et une question à exprimer.

Le premier constat est que rien n'est inscrit dans cette communication en matière de financement. Il aurait été préférable de définir les moyens engagés par la Ville pour ce programme. L'argent reste le nerf de la guerre, y compris en matière de sécurité. En second constat je pense qu'une évolution est nécessaire sur le personnel ad hoc de la Ville, et notamment les ISSP. Pendant la campagne nous avons parlé de forces de réaction rapides au niveau des arrondissements pour lutter contre les incivilités. Je pense que ces personnels doivent être non seulement renforcés mais également connaître une évolution de leur logique. Ils ne doivent pas seulement être là pour donner des contraventions mais également pour assurer un rôle de prévention et de répression quand le besoin en est. Il ne s'agit pas de constituer une police municipale. A la différence de certains de ma famille politique, je ne suis pas un grand adepte de cette dernière, ni des armées. Je me situe dans une autre approche. Je ne parle pas ici de lutte contre la grande criminalité ou

contre le terrorisme mais du travail des ISSP. En matière de lutte contre les incivilités du quotidien, je pense que ce personnel de la Ville pourrait être plus formé et mieux utilisé et ce n'est pas encore le cas dans cette communication. Nous devrions réfléchir à cette évolution.

Je ne sais pas si vous pourrez donner satisfaction à ma question. J'ai en ma possession un document de Philippe GOUJON qui a écrit à madame Colombe BROUSSEL lui indiquant ses souhaits pour son arrondissement. Je voulais savoir si vous aviez procédé à la rédaction d'un document similaire pour le 4e arrondissement et si ce document pouvait être rendu public. Cela intéresserait certes l'opposition mais également l'ensemble des habitants de l'arrondissement sur vos objectifs en matière de sécurité. J'ai même en main la réponse de madame BROUSSEL et je serais également preneur de son éventuelle réponse à votre document.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit d'un bon exemple car j'ai eu de nombreux échanges avec Philippe GOUJON sur ces sujets pendant les deux précédentes mandatures. Il a été adjoint chargé de ces questions et il est aujourd'hui au Conseil de Paris, au nom de l'opposition, un des spécialistes qui intervient régulièrement. Je n'ai personnellement pas fait de proposition de cette forme mais nous avons mené une démarche de consultation entre arrondissements du centre. A ma connaissance, Jean-François LEGARET n'a pas émis de document de son côté mais je l'ignore peut être. Chacun est intervenu sur ces problématiques lors d'une réunion autour d'Anne HIDALGO, du Préfet de Police et de Colombe BROUSSEL. Philippe GOUJON était d'ailleurs intervenu pour annoncer qu'il ferait un certain nombre de propositions. J'ai pour ma part formulé des propositions d'amendement au contrat qui nous était proposé, et notamment la lutte contre l'homophobie et les violences sexuelles que j'ai mentionnée. La lettre de Philippe GOUJON m'intéresserait, ainsi que la réponse de Colombe BROUSSEL.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je lui demanderai si je peux vous la communiquer.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous le lui demanderez, je vous en remercie. Je pense qu'il n'y verra pas d'inconvénient. Je lui demanderai également. Je pense qu'elle sera publique et qu'il y aura au Conseil de Paris tout loisir de répondre sur ces sujets. Je vous ai apporté la réponse la plus claire qu'il soit. Je vous remercie.

VOEUX**Vœu commun limitation vitesse 3e et 4e**

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ce premier vœu est présenté conjointement avec Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement.

« Conformément à l'article L.2511.12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Considérant le vœu déjà voté sur l'extension des zones 30 à toute la voirie du 3e arrondissement au conseil du 3e arrondissement du 6 octobre 2014, puis au Conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2014,

Considérant que la circulation dans les rues du Marais situées dans le 4e arrondissement est déjà limitée à 20 ou 30 km/h,

Considérant que les 3e et 4e forment un ensemble homogène situé dans le centre de Paris caractérisé par un urbanisme dense, des voies de circulation étroite et une circulation piétonne très importante, notamment le week-end,

Considérant que les circulations douces, piétons et cyclistes, doivent être sécurisées par une réduction de la vitesse des véhicules motorisés,

Considérant ainsi de la nécessité d'instaurer une cohérence en matière de règle de circulation afin de régulariser le respect,

Considérant en outre qu'il importe de lutter fortement contre la pollution atmosphérique et que la réduction de vitesse en demeure un de ses leviers,

Considérant que la mise en application de cette mesure avant l'été prochain s'inscrirait parfaitement dans la perspective de la COP 21 qui se tiendra à Paris en décembre 2015,

Les Maires des 3^e et 4^e arrondissements et les membres de la majorité des deux arrondissements demandent à la Maire de Paris, après la réalisation d'une étude de faisabilité technique menée conjointement par la Ville de Paris et la Préfecture de Police, que dans toutes les rues du 3^e arrondissement ainsi que dans toutes les rues du 4^e arrondissement,

- *La vitesse maximale autorisée soit de 30 km/h dans les plus grands axes et de 20 km/h dans les rues à forte affluence piétonne et cycliste.*

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je suis animé par le doute. Comme dirait Oscar Wilde, croire est ennuyeux et douter est absorbant. Je serais dans une logique de voter pour ce vœu mais nous nous abstiendrons dans un premier temps car nous attendons l'étude de faisabilité. J'ai des doutes sur les transports en commun de par leurs contraintes de rythme et de délais d'acheminement.

J'ai également des doutes sur les taxis. Faire de la rue de Rivoli une zone 30 me paraît une ambition complexe.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

On y roule parfois à 2km/h.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je suis bien d'accord avec vous, surtout le matin et le soir. Mais allons-nous pour autant accepter que la rue de Rivoli soit embouteillée 24h/24 ? C'est un risque. Il faut également aller jusqu'au bout de la logique des 20km/h. Au risque de vous surprendre, je n'y suis pas totalement hostile. Réfléchissons à faire des quartiers des zones semi-piétonnes, réservées aux piétons, aux transports en commun et aux véhicules d'urgence. A 20 km/h je me demande si les gens ne vont tout simplement pas arrêter de caler. J'ai peut être tort et si vous avez raison je le dirai. Cela m'est déjà arrivé. Pour l'instant je ne sens pas que ces mesures soient faisables. Si les choses évoluent dans ce sens là, je serai le premier à saluer cette réussite. Aujourd'hui, cela me semble difficile à atteindre sur la rue de Rivoli et le boulevard Sébastopol.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie. Nous savons tous que le non respect du code de la route est assez partagé. Certains prennent les sens interdits comme raccourcis, d'autres accélèrent pour passer à l'orange. Nous savons que cela est dans l'esprit parisien. Je reste toutefois convaincu, à l'instar de ce que nous avons connu pour les déjections canines, qu'un progrès est possible. Aujourd'hui, tout le monde ramasse les déjections de son chien, à l'exception peut être de l'île Saint-Louis, ou encore de la rue des Barres, où c'est un jeune couple de SDF qui fait la police avec certains habitants.

Ce vœu n'est pas une démonstration ou une affirmation de vérité. Je crois que c'est en poussant le bouchon peut être un peu trop loin que nous réussirons à faire changer les mentalités. Des villes ont réussi, et même des villes françaises, qu'elles soient gérées par des maires de droite ou de gauche. Le volontarisme en matière de circulation finit toujours par donner des résultats, même au bout d'un long moment. Il n'y a pas de raison, loin des idéologies qui s'affronteraient, que nous n'y parviendrions pas un jour à Paris. Je pense que c'est une bonne incitation. Ce vœu a été travaillé et tout le monde n'était pas d'accord. Les arguments que vous avez exprimés, tout à fait audibles, ont d'ailleurs été utilisés par des membres de la majorité. J'ai moi-même eu des hésitations et j'ai finalement poussé mon collègue Pierre AIDENBAUM à se joindre à ce vœu. Les 4e et 3e arrondissements ne sont pas séparés. Je ne désespère pas non plus d'autres actions communes avec les 1er et 2e arrondissements sur tout le centre de Paris. J'entends ce que vous dites sur la « semi-piétonisation ». Je vous associerai alors grandement, ainsi que les autres élus et les habitants, à cette prochaine action.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Vous connaissez notre volonté, en tant qu'écologistes, de réduire énormément la circulation, et principalement dans le centre de Paris. Nous avons expliqué tout à l'heure que nous connaissons un bruit équivalent à celui du boulevard périphérique, et il faut se dire que nous recevons également la pollution atmosphérique qui y est associée. Il s'agit donc également d'une mesure de santé publique que de demander à réduire la vitesse de circulation et le nombre de véhicules. Cette séance est une excellente séance pour les écologistes, puisque nous avons le plaisir d'entendre monsieur Vincent ROGER imaginer que nous pourrions envisager un jour de ne plus avoir de voitures dans le centre de Paris.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je l'ai toujours dit.

Corinne FAUGERON, Adjointe au Maire

C'est une bonne nouvelle et je vous en félicite. Les temps du changement sont arrivés et les jeunes présents ce soir verront peut être un centre de Paris plus humain et beaucoup moins envahi par la pollution atmosphérique et la pollution sonore. C'est une très bonne chose.

Il faut oser et - je suis, sur ce point, de l'avis de Christophe GIRARD - aussi expérimenter. Lorsque nous expérimenterons, nous pouvons aussi revenir en arrière. Les choses ne sont pas figées. Il faut montrer ce qui est possible pour que nous décidions tous, alors en connaissance de cause, de procéder à ces changements.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je salue pour ma part ce que vous avez dit, Monsieur ROGER. Une abstention est également une manière de signifier un temps de réflexion que nous voulons nous donner pour mieux agir.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pour rebondir sur ce vœu, vous avez apporté un élément dans vos explications qu'il faut aussi prendre en compte. Je partage votre analyse selon laquelle il n'y a pas de frontière entre le 3e et le 4e arrondissement mais il n'y en a pas non plus entre le 4e et 1er. Il va être difficile de limiter la rue de Rivoli à 30km/h jusqu'au boulevard Sébastopol pour ensuite la laisser à 50km/h dans le 1er arrondissement.

D'autre part je vous invite madame FAUGERON à lire des débats survenus en conseil d'arrondissement sur la question des zones semi-piétonnes, y compris datant de la précédente mandature. Je l'ai dit et également répété pendant la campagne. J'ai aussi soutenu une candidate à la mairie de Paris qui l'avait annoncé dans son programme. Je suis donc dans une parfaite cohérence. Je serai peut être moins ambitieux que vous sur la totalité du centre de Paris mais l'idée de « semi-piétonner » des quartiers dans l'arrondissement mérite à mon sens une pleine réflexion, pour des raisons de santé public, de pollution, de sécurité. Je l'ai toujours dit et vous aurez remarqué que ce n'est pas l'opinion la plus populaire au sein de mon électorat.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai l'impression que tout le monde évolue, finalement. Je mets au vote ce vœu. Qui est pour ? Deux abstentions, je vous remercie.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER, Martine WEILL-RAYNAL) (UMP)). Le vœu est adopté.

V0420150005

Vœu relatif à l'appel à végétalisation déposé par les élu-e-s écologistes.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Beaucoup d'éléments sont en train de se mettre en place. La pédagogie repose sur la répétition et il est important de rappeler comment nous avons envie que cette végétalisation se passe et comment nous voulons fédérer l'ensemble des habitants sur cette action.

« Conformément à l'article L.2511.12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Considérant que depuis l'adoption du plan climat en 2007 et le plan biodiversité, la Ville de Paris encourage la végétalisation,

Considérant que le projet de loi relatif à la biodiversité entend renouveler et renforcer les politiques publiques en faveur de la biodiversité, et en particulier de mieux concilier activités humaines et biodiversité,

Considérant que 2015 sera l'année de la COP 21 en France et que Paris sera la ville hôte et, qu'à ce titre, devra montrer des réalisations concrètes, visibles et citoyennes revêt un symbole fort,

Considérant que la première opération Du Vert Près de Chez Moi vient de se terminer, et que nous sommes désormais dans le deuxième temps, celui de l'analyse des propositions,

Considérant le souhait formulé par la Ville de Paris de donner à tous les habitants et toutes les habitantes la possibilité de s'exprimer sur des espaces à végétaliser,

Considérant qu'un réel processus démocratique passe par des temps d'échange entre les acteurs et des processus de délibération, mais aussi par des connaissances préliminaires par les acteurs de chaque étape de l'opération,

Considérant que cette opération a remporté un vif succès et que certaines propositions pourront se concrétiser et qu'un grand nombre pourront ne pas correspondre aux critères retenus,

Aussi, sur proposition des élu-e-s écologistes du conseil du 4e arrondissement, émet le vœu que :

- *l'ensemble des propositions non retenues soient portées à la connaissance de l'arrondissement, avec les modalités de sélection et les motifs de refus,*
- *Le budget alloué à l'arrondissement pour cette opération soit annoncé,*

- *Un calendrier précis des prochaines étapes soit publié,*
- *Les choix des futurs points à végétaliser soit décidé avec le maire et les élus concernés par cette opération,*
- *demande qu'une étude soit réalisé par chacun des bailleurs sociaux pour répertorier les espaces disponibles pour des végétalisations, l'objectif étant que ces parcelles soient prises en charge et entretenues par les locataires,*
- *Que lors de la prochaine étape soit demandé aux porteurs de projets de donner leurs coordonnées et que des initiatives collectives soient favorisées, notamment pour des projets nécessitant des interventions d'habitant et non prises en charge en général par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), ((notamment les jardinières et fleurissement de pieds d'arbres).*
- *Que des actions de coordination soient mises en œuvre afin d'accorder la programmation et la réalisation des projets issus de l'opération « Du Vert Près de Chez Moi » du budget participatif 2014, (murs végétalisés, jardins dans les écoles notamment), des projets inscrits au PIM et les engagements de mandature autour de la végétalisation.*

Il s'agit d'essayer de coordonner et de mettre en relation toutes ces opérations qui ont lieu en même temps.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Comme ce que vous proposez par ce vœu correspond au programme qui a été engagé et qu'un certain nombre de choses sont déjà réalisées, je propose, pour les élus de la majorité, la liberté de vote de chacun en conscience.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Nous nous abstiendrons sur ce vœu. Il est une sorte de « catalogue de la Redoute Vert ». Nous en avons pour notre argent, si j'ose dire. Certaines choses sont sympathiques et d'autres demanderaient à voir leur financement étudié. Je ne suis pas certain que la puissance publique ait aujourd'hui les moyens de financer tout ça. Dans l'absolu je n'ai rien contre les jardins dans les cours des écoles du 4e mais, de par leur petite taille, l'opération reste impossible dans la majorité des cours. Si je pense, par exemple, aux hospitalières Saint Gervais...

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ils l'ont fait.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je prends alors l'exemple de la cour de l'école dont je suis membre du conseil d'administration, rue Saint-Louis-en-l'Île, où les parents se plaignaient que la cour était trop petite. C'est peut être ici la différence entre vous et moi. Je suis pour l'écologie, pas pour une écologie contraignante, mais pour l'écologie. Je vous rappelle que j'ai soutenu à la Mairie de Paris une candidate qui avait mis en place le Grenelle de l'Environnement. Quand vous parlez d'une parcelle dont les locataires doivent s'occuper, je ne suis pas sûr que tous se sentent heureux de cette obligation lorsqu'ils rentrent de leur travail. Le concept de liberté me semble important dans la vie des Parisiens aujourd'hui. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai même si je sonde à travers ce vœu une vraie sincérité.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ces solutions ne sont pas chères et c'est justement la raison pour laquelle nous faisons appel aux locataires. Nous parlions bien sûr des locataires qui en ont envie. Nous sommes également pour la liberté de penser et la liberté d'être.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Je retiens la liberté et la sincérité de ces propositions. Il est vrai qu'une grande partie de ces choses ont déjà été engagées et sont en cours avec l'opération Du Vert Près de Chez Moi. Je rappelle à ce titre que sur le site de la Ville de Paris vous pouvez trouver les deux cents neuf points de végétalisation qui ont été retenus à l'issue de cette opération qui a été un grand succès. Vous faites bien de le redire dans votre vœu. Au nom de la liberté, je vais le soutenir même s'il va dans le sens de ce que fait déjà la Ville de Paris aujourd'hui.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous allons passer au vote. Qui ne participe pas au vote ? Quatre élus. Qui s'abstient ? Trois élus. Qui vote pour ? Cinq élus.

Le vœu est adopté avec 5 voix pour, 3 abstentions et 4 voix ne prennent pas part au vote.

Vœu Mona Lisa

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Le vœu Mona Lisa sera finalement déposé au prochain conseil d'arrondissement. Il devait encore faire le soin d'échanges entre madame VERSINI et nous-mêmes, dont l'auteur du vœu, madame LEBRETON. Mona Lisa reste au Louvre pour l'instant.

V0420150006

Vœu relatif aux conditions de la vente d'un immeuble situé rue des Guillemites et à la situation des locataires en place.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai informé tous les élus et élues de l'opposition de ce vœu déposé par moi-même. Je suis autorisé à le faire de manière urgente.

« Conformément à l'article L.2511.12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement

Considérant que la Mairie du 4^e arrondissement, dans le cadre de son engagement pour l'augmentation de l'offre de l'habitat social sur son territoire, suit de manière très attentive les opérations de vente d'immeuble en mono propriété ;

Considérant qu'elle a récemment été alertée par la vente d'un immeuble en mono propriété rue des Guillemites en deux temps, à six mois d'intervalle ;

Considérant que ces deux parts de l'immeuble ont été cédées à deux sociétés distinctes qui semblent avoir été créées spécialement pour cette opération ;

Considérant que ces deux sociétés, loin d'être totalement indépendantes, semblent être la propriété d'une même société mère ;

Considérant que ce mécanisme aurait permis à l'acquéreur d'éviter un certain nombre d'obligations relatives à la protection des locataires, notamment celles inscrites dans la loi Aurillac permettant la reconduction automatique des baux en cours et l'exercice du droit de préemption par le locataire dans le cadre d'une vente d'un immeuble comportant plus de dix logement ;

Considérant que ces ventes dissociées ont rendu plus difficile la considération par la Ville de Paris du potentiel de cet immeuble pour une éventuelle préemption ;

Considérant que les locataires, aujourd'hui fragilisés et dont certains se sont vus délivrés des congés, se sont constitués en amicale et ont apporté à la Ville - à moi en particulier - un certain nombre de pièces pour mettre en lumière l'ambiguïté et la complexité du montage ;

Considérant que l'un d'entre eux s'est vu proposer le rachat de son studio à un prix très supérieur au prix du marché, à 20.000 euros du mètre carré contre un prix estimé de 12.000 euros du mètre carré dans ce quartier ;

Considérant que la Mairie du 4e s'interroge sur la finalité de l'opération et craint soit une tentative de vente à la découpe des appartements une fois récupérés, soit une récupération en logements touristiques ;

Considérant que ce type de montage s'étend dans Paris et participe à la spéculation immobilière sur un marché déjà très tendu ;

Considérant le souhait déjà manifesté à plusieurs reprises par l'exécutif parisien et par un certain nombre d'élus de toute tendance de faciliter l'accès au logement par tous les Parisiens et de lutter pour la protection des locataires ;

Sur proposition de Christophe Girard, maire du 4^e arrondissement, et de Marianne de CHAMBRUN, élue conseillère en charge du logement, le conseil du 4e émet le vœu que :

- La Ville de Paris se rapproche des services de l'Etat pour mettre en lumière les opérations de vente d'immeubles en division mesurer leur impact sur la spéculation immobilière et prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ces pratiques*
- La Ville de Paris accompagne autant qu'elle peut dans leurs démarches visant à protéger leurs intérêts les locataires de l'amicale, et plus largement les locataires d'immeubles concernés par de telles pratiques.*

Je mets au débat la présentation de ce vœu.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je confirme, monsieur le Maire, que vous nous avez informés de ce vœu en amont de ce conseil. Je crois qu'il faut être à la fois très prudent, et vous l'êtes avec cette logique d'utiliser le conditionnel. Visiblement, d'un point de vue humain, certaines choses peuvent surprendre, et notamment le fait de proposer à des locataires actuels des surfaces à plus de 20.000 euros du mètre carré alors qu'elles sont estimées de 10.000 à 11.000 euros dans ce quartier. Cette information est d'autant plus surprenante que la logique veut que les

personnes déjà locataires puissent acheter à des tarifs légèrement inférieurs à ceux du marché. Cela sera d'autant plus surprenant s'il se confirme que cette mono propriété est rachetée par deux entités qui appartiennent à la même personne ou à la même société. Il s'agirait là d'une logique de contournement de ce qui a été décidé lors du PSMV. Je rappelle que tout ce qui concerne les mono propriétés au-dessus de huit cent mètres carrés peut faire l'objet d'une emprise en matière de logement social.

Pour toutes ces raisons, nous sommes d'accord pour voter ce vœu mais je vous suggère d'être plus direct. Lorsque vous écrivez *que la Ville de Paris se rapproche des services de l'Etat pour mettre en lumière les opérations de vente d'immeuble en divisions* je pense qu'il faudrait plutôt préciser *que la Ville de Paris se rapproche des services de l'Etat pour mettre en lumière l'opération en question*. Cela est plus proche des interrogations des locataires en question que vous avez rencontrés aujourd'hui. Ils veulent savoir ce qu'il se cache derrière cette opération, si elle se fait dans le respect de la loi, de la transparence et du respect des réglementations établies par la Ville, à commencer par le PSMV. Ces personnes sont peut être respectueuses du droit et il faut faire très attention. C'était l'objet de notre échange en amont du conseil. Nous voulons être utiles à toutes ces personnes qui du jour au lendemain se sentent menacées d'être expulsées de leur appartement et les bailleurs sont peut être dans leur droit. Je vous propose d'être plus direct et de demander la transparence sur cette opération. Dans ces conditions nous voterons ce vœu.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'entends tout à fait ce que vous dites et cela rappelle bien l'échange que nous avons eu avant le conseil d'arrondissement, ainsi que l'échange que j'avais eu avec la majorité. Est ce que cela conviendrait à chacun et chacun si j'écrivais : « *que la Ville de Paris se rapproche des services de l'Etat pour mettre en lumière les opérations de vente d'immeuble en divisions, mesurer leur impact sur la spéculation immobilière et prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ces pratiques, et plus particulièrement pour l'opération de vente de l'immeuble de la rue des Guillemites* » Ainsi le vœu énonce le cadre général et ensuite, comme vous le suggérez par un amendement que je trouve personnellement excellent, nous rappelons le cas particulier.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France
Cela me convient.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Cela convient-il à madame DE CHAMBRUN qui a travaillé avec moi sur ce vœu ?

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

C'est très bien.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Je mets au vote ainsi amendé sur proposition de monsieur Vincent ROGER et de madame Martine WEILL-RAYNAL, membres de l'opposition, ce vœu présenté par moi-même, madame Marianne de CHAMBRUN et les membres du conseil d'arrondissement à l'unanimité. Il est adopté ainsi amendé. Je note également que madame LEBRETON ne participe pas au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour et 1 voix de prend part au vote (Anne LEBRETON (Groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants)). Le vœu est adopté.

MANIFESTIONS ET EVENEMENTS**Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

- Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 31 mars, et non plus le 30 mars comme précédemment annoncé ;
- Le conseil de quartier Saint-Gervais se tiendra le 5 mars à 19h en salle Calmon, le conseil de quartier Saint-Merri le 9 mars en salle des Mariages, le conseil de quartier les Iles le 10 mars en salle Calmon et le conseil de quartier Arsenal le 24 mars à 19h à la Maison des Associations, à l'angle du boulevard Henri IV ;
- Le Salon du Recyclage se déroulera du 4 au 5 avril à 20h dans la halle des Blancs-Manteaux, salle Pierre-Charles KRIEG ;
- Le « T-mode », salon des créateurs de mode, se tiendra du 13 au 15 mars dans la halle des Blancs-Manteaux, salle Pierre-Charles KRIEG ;
- Une réunion publique sur les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) aura lieu le 24 mars à 19h dans la salle des Mariages.

Concernant la programmation culturelle :

- Le concert Croque-Musique de l'orchestre Lamoureux aura lieu le 5 mars de 12h45 à 13h30 à la salle des fêtes. Ces concerts sont très fréquentés et je vous conseille donc de prendre vos places ;
- L'exposition « *Les oiseaux chantent avec les doigts* » se déroulera du 5 mars au 29 mars salle Jean Mouly. Le vernissage aura lieu le 5 mars ;
- Une répétition publique de l'orchestre Lamoureux aura lieu le 13 mars de 9h30 à 12h30 dans la salle des fêtes.
- Une lecture théâtrale dramaturge de Michel Vinaver aura lieu le 28 mars à 19h en salle des Mariages. Je vous recommande d'y venir : il s'agira d'un moment unique.

Concernant les événements sportifs :

- Le tournoi d'escrime « *Les lames du Marais* », aura lieu du 27 au 29 mars aux Blancs-Manteaux.
- Le tournoi d'échecs du Marais se tiendra du 4 au 6 avril en salle des fêtes.

Les autres événements sont inscrits sur les documents disponibles à la sortie de la salle.

QUESTIONS DU PUBLIC

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous allons commencer par répondre à la question de monsieur PLONQUET

Karen TAÏEB, Adjointe au Maire

Je vais essayer de répondre à la question qui a été posée sur la pose d'une plaque en hommage à Henri DUTILLEUX sur l'île Saint-Louis. Marianne DE CHAMBRUN nous a tout à l'heure livré un extrait de l'Histoire qui honore Paris, mais une autre Histoire porte en elle la noirceur et l'abject du régime de Vichy qui collaborait avec l'occupant nazi.

Il se trouve, hélas, que le nom de Henri DUTILLEUX serait associé à cette période de triste mémoire. Le comité d'Histoire de la Ville de Paris qui a été saisi sur cette question par le maire Christophe GIRARD a porté des éléments de réponse sur cette question.

Le rapport rappelle qu'Henri DUTILLEUX fut une figure incontestable et importante de la musique française mais ce même rapport mentionne également des faits de collaboration d'Henri Dutilleux avec le régime de Vichy alors qu'il était notamment chef de l'Opéra de Paris et qu'il a composé la musique du film de propagande *Force sur le Stade* en 1942. Pour vous donner un exemple similaire, sachez que Bertrand DELANOE, lorsqu'il était maire de Paris, a retiré la plaque en hommage à Jean MARTINON, également compositeur d'un film de propagande nazi *Forces Occultes*.

Malgré le caractère incontestable de la grandeur de ce compositeur de musique français, la maire de Paris Anne HIDALGO, son adjointe Catherine VIEU-CHARIER et Christophe GIRARD ont souhaité que cette demande soit reportée dans le temps eu égard aux commémorations qui revêtent un caractère particulier cette année avec le 70^e anniversaire de la libération des camps et surtout au regard des événements de janvier et de la montée de l'antisémitisme.

J'aurais souhaité pour ma part, et à titre personnel, annuler cette demande par souci de « non-schizophrénie ». En effet, comment des enfants auraient-ils pu comprendre que l'on pose des plaques devant leurs écoles au nom des enfants déportés et que l'on trouve en même temps sur l'île Saint-Louis des plaques au nom de personnes ayant collaboré avec le régime de Vichy ? En cette période du soixante-dixième anniversaire de la libération d'Auschwitz.

C'est la réponse que nous souhaitons vous apporter ce soir.

M. DELARUE

Bonsoir. Emmanuel DELARUE, je souhaitais poser deux questions. Cela fait très longtemps que je n'ai pas parlé de la piscine Saint-Merri mais le problème ne concerne plus aujourd'hui uniquement la piscine mais l'ensemble des équipements sportifs de Paris. Cela fait un an qu'ils sont bloqués par des grèves le dimanche qui, depuis la semaine dernière, se sont étendues au samedi. Les Parisiens, car cela ne concerne plus seulement les habitants du 4e qui devaient déjà se rendre dans d'autres arrondissements pour faire du sport, subissent cette grève depuis près d'un an. Qu'en est-il de cette situation ? Y a-t-il un espoir que cela évolue ? Je trouve cela assez incroyable. Certes des personnes peuvent se rendre dans des clubs sportifs privés mais la plupart des Parisiens se contentent des équipements sportifs municipaux et ces derniers ne fonctionnent pas le week-end qui est le moment où ils peuvent en avoir le plus usage.

J'avais déjà posé ma seconde question en 2011 et la situation n'a depuis pas avancé. Elle concerne les CICA. Je rappelle qu'ils sont prévus par la loi PLM de 1982, la loi de décentralisation. Il s'agit des Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement. Ils sont tellement peu utilisés que je ne me souvenais plus de la signification de l'acronyme.

Je fais en ce moment une formation sur les associations parisiennes et je me rends compte que dans tous les autres arrondissements parisiens ces CICA existent et fonctionnent. La loi de 1982 prévoit qu'ils se réunissent au moins une fois tous les trois mois et qu'y siègent des associations représentatives de l'arrondissement. Il se trouve que je suis président d'une association qui s'appelle « Le 4e au Cœur ». D'autres associations souhaitent faire partie de ce CICA. J'ai fait un courrier en 2011 à la DGS de l'époque madame GOMEZ, qui m'avait répondu et indiqué les pièces à envoyer. Je l'ai fait. Depuis nous n'avons toujours pas de CICA et, à ma connaissance, nous sommes le seul arrondissement dans ce cas alors que c'est la loi.

Je m'interroge donc sur cette particularité du 4e arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

La grève que vous avez évoquée a pour objet une augmentation des salaires, et non pour un service public élargi ou pour des horaires supplémentaires. Le conflit est assez dur et mené en discussion avec les représentants syndicaux. Cela se passe ainsi en démocratie. Concernant le CICA, je vais laisser la parole à monsieur LANDEL

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Vous rappeliez que le CICA est effectivement une obligation légale. Lors de la précédente mandature quelques initiatives avaient été prises pour justement réunir ces CICA qui ont attiré très peu de participants. Nous avons néanmoins organisé dans cette salle même en 2009 une réunion de toutes les associations disponibles ce soir là et inscrites en MDA du 4e pour réfléchir ensemble à des actions transversales et comment impulser la recréation de ces CICA. Il s'avère que les associations présentes ce soir là n'étaient pas intéressées par cette forme et souhaitaient participer différemment. C'est aussi ce qui nous a poussé avec Pacôme RUPIN à lancer, dans le cadre de la concertation sur la rénovation des conseils de quartier, une réflexion sur la façon dont les associations pouvaient, à l'intérieur de ces conseils, participer quotidiennement à la vie de l'arrondissement, s'impliquer et donner leur avis sur différents projets. Je pense que nous avons mis en place énormément d'initiatives, et en particulier depuis le début de cette mandature, pour favoriser l'expression citoyenne et l'expression associative.

Néanmoins, il s'agit d'une disposition légale. Nous continuons à réfléchir sur cette rénovation des conseils de quartier et sur la manière avec laquelle les associations doivent participer. Je tiens toutefois à rajouter que pour la tenue des CICA - et cela est inscrit dans les dispositions légales - il est nécessaire que les associations réunies en MDA impulsent la création de ces CICA. Nous sommes preneurs de cette démarche et travaillons parallèlement à solliciter les associations afin qu'elles s'expriment à la fois sur des projets quotidiens et dans le cadre des projets déposés sur la plate-forme participative. Je vous invite en tant que président d'une association à vous rapprocher d'autres associations et à organiser avec nous la tenue de ce CICA. Nous pourrions à l'occasion d'un prochain conseil rappeler les dispositions légales qui les encadrent.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je voudrais vous faire part de mon témoignage. Lorsqu'en 2001 j'étais chargée des Affaires Sportives, nous réunissions les associations sportives tous les ans avec les services. D'année en année, nous avons eu de moins en moins d'associations. Chacun venait faire part de sa vie associative de façon très parcellaire. Elles se déplaçaient uniquement pour signaler des

problèmes techniques qui pouvaient très bien être résolus par la DJS. Nous nous sommes retrouvés dans les dernières réunions avec trois associations qui venaient régulièrement. Nous avons donc cessé ce format. Si le CICA doit exister, il doit avoir du sens et se faire à l'initiative des associations. Il est plus intéressant d'investir une structure riche en impulsions et initiatives plutôt que de faire vivre une structure vide. Je pense que la balle est dans le camp des associations. C'était mon point de vue.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Il faut en effet trouver un objectif commun à la création d'une telle institution. Nous travaillons plutôt avec des associations ayant un objet commun comme par exemple l'association des commerçants qui sont maintenant réunis tous les trimestres pour travailler notamment sur les illuminations de Noël. Non lançons des initiatives autour de projets concrets. Je pense que c'est la meilleure manière de répondre à votre question. Nous pourrions également lancer un CICA sur le service civique. Je souhaiterais que les associations puissent s'emparer de ce sujet qui, d'après les dernières annonces du Président de la République, vont bénéficier de plus de moyens de la part de l'Etat. Je pense qu'il s'agit là pour les associations d'un bon moyen de trouver des jeunes qui s'engagent pour elles et permettent de les développer. Il faut donc trouver un sujet qui intéresse les associations et qui permette à ce CICA d'être dynamique et de donner des résultats. Une simple structure à réunions n'aurait pas d'intérêt. Je trouve intéressant de relancer ce débat mais trouvons ensemble projets communs et concrets sur lesquels travailler.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je profite de l'occasion pour rappeler que les conseils de quartier et leurs présidents font un travail de mobilisation des acteurs associatifs assez considérable. La vie associative est protéiforme et extrêmement présente en mairie. Des associations viennent d'elles mêmes se réunir sur des thèmes communs. D'autre part lors des conseils de quartier les associations sont également présentes. De fait, les CICA ne se tiennent pas, faute de combattants déjà sur le terrain. Je trouve que les propositions faites par Julien LANDEL, l'analyse d'Evelyne ZARKA qui rappelle qu'il faut aussi regarder la vérité en face et de Pacôme RUPIN sur le service civique me semblent aller dans le bon sens et j'espère qu'elles répondent à la question de monsieur DELARUE. Si nous pouvions amener les petits arrondissements du centre à davantage faire les choses ensemble, il y aurait peut être manière à des CICA plus dynamiques. Ma proposition serait de peut être se rapprocher du 3e et de tenir des CICA communs avec eux.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous pourrions, par exemple, travailler avec les autres arrondissements du centre sur ces fameuses cartes du bruit et sur ce travail autour du bruit pour la délibération du mois de septembre. Je pense que nous sommes sur ce point dans la même configuration les uns et les autres.

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Je ne suis pas contre l'idée d'impulser des réunions de CICA mais je rappelle que la disposition légale exige que l'initiative doit venir des associations. Elles doivent proposer le thème et demander la tenue de comité. Notre travail est de faciliter la mise en œuvre des CICA, de fournir les lieux de réunion et d'être ensuite interpellés sur différentes questions. Il faut que les associations soient actives et répondent présentes. Le thème choisi doit répondre à leurs attentes.

Monsieur Philippe THEBAUT

Cette question s'adresse plus particulièrement à madame TAÏEB. La loi qui devait rentrer en vigueur au 1er janvier 2015 concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou autre. Où en est-on et quels sont les mesures et les moyens que

l'arrondissement se donne pour que les personnes à accessibilité réduite puissent se déplacer ?

Karen TAÏEB, Adjointe au Maire

Merci pour cette question. Le pari de la loi 2005 n'a pas été gagné mais cela ne veut pas dire que rien n'a été fait. Depuis 2001 beaucoup d'actions ont été menées à Paris pour l'accessibilité. D'autres combats restent à mener pour que la ville de Paris devienne accessible aux personnes à mobilité réduite mais également avec d'autres handicaps sensoriels. Enormément de choses vont se faire. Il faut rappeler que l'Assemblée Nationale a voté un délai supplémentaire qui est de neuf ans de plus pour les collectivités territoriales. Cela ne va pas dire que nous allons attendre neuf ans. Bien au contraire, un agenda a été programmé et sera déposé prochainement à la Préfecture de Police. Un agenda de travaux sera ensuite soumis au Conseil de Paris à l'automne prochain va engager la Ville à ce que les différents établissements qui reçoivent du public deviennent accessibles de manière tangible pour les personnes à mobilité réduite.

Je profite de cette occasion pour annoncer que nous allons mettre en place prochainement un conseil local du handicap dans l'arrondissement, comme cela a déjà été fait dans les 3^e et 12^e arrondissements. Il répond à une invitation de l'Adjoint au Maire de Paris Bernard JOMIER qui souhaitent que les différents arrondissements mettent en place ces conseils locaux du handicap de manière à pouvoir débattre de ces sujets et d'avancer de manière plus formelle.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté je souhaiterais revenir sur les CICA. Monsieur DELARUE a évoqué la loi dans de sa question et nous a donné l'impression que notre arrondissement ne la respectait pas. Dans le règlement du Conseil d'arrondissement il est écrit : *De la démocratie participative, article 34. Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA). L'arrondissement réunit les représentants des associations locales ou membres de fédération ou de confédération nationale qui en font la demande et qui exercent leur activité dans l'arrondissement.*

Monsieur Emmanuel DELARUE

Trois associations ont fait la demande. J'ai encore le courrier. J'ai l'article, c'est le...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je n'ai pas reçu de demande de votre part, en particulier récemment.

M. DELARUE

Dans tous les autres arrondissements il y a des CICA qui...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Avec une seule association ?

M. DELARUE

Depuis trois mois, c'est obligatoire, c'est la loi.

M. DELARUE

C'est l'article (inaudible, hors micro 1h43'33) alinéa 24

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je réunis autant de monde que vous voulez mais tout le monde travaille tellement que je ne vais pas réunir pour réunir.

M. DELARUE

C'est la loi.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Monsieur DELARUE, j'ai compris le sens de votre question. Je ne suis pas tout à fait débutant.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Monsieur le Maire, je ne veux pas m'immiscer dans le débat que vous avez avec monsieur DELARUE mais il me semble que vous ne parlez pas de la même chose. Lui parle du code des collectivités locales et vous d'un règlement adopté par la Mairie de Paris. Il se réfère à une décision prise au niveau national. Je crains que juridiquement, il ait raison. Le texte auquel il fait référence est au-dessus du texte dont vous parlez.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Est-ce à dire que nous serions, nous, hors-la-loi dans l'arrondissement ? Nous allons vous réunir tout le temps alors, avec plaisir.

M. DELARUE

Il s'agit d'une réunion une fois tous les trois mois.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Nous allons réunir une salle vide pour obéir à la loi.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Si vous avez ce temps à consacrer tous les trois mois, nous allons vous réunir. Faites une demande et nous vous réunirons, il n'y a aucun problème.

Monsieur Laurent DISPOT

J'habite rue de Jarente, à côté de la Place du Marché-Sainte-Catherine. Le point que je désirerais aborder pourrait justement faire l'objet d'une réunion de CICA. Le bruit court avec insistance sur la place du marché et dans les rues avoisinantes d'une future fontaine au centre de la Place du Marché-Sainte-Catherine. Je n'ai pas vraiment d'opinion sur la question mais j'intervenais d'une part pour que cette information dépasse le niveau de la rumeur et parce que nous sommes plusieurs, à l'entente de cette nouvelle, à penser que le Maire se souviendra qu'il a été Adjoint à la Culture de la Mairie de Paris. Aussi, dans l'hypothèse où cette idée devait passer au stade de projet, nous souhaiterions qu'elle fasse l'objet d'un débat qui réunisse le maximum d'habitants et que cela prenne l'allure d'une opération de prestige. L'expression « art contemporain » est souvent assez contestée mais si cette fontaine devait être installée sur la place du marché Sainte Catherine, nous souhaiterions que cela devienne une grande cause parisienne, sinon à répercussion nationale.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Pacôme RUPIN vous répondra sur l'aspect technique. Je vais pour ma part vous répondre sur l'esprit de ce que vous avez évoqué. Je vous remercie car je sais que vous êtes un habitant engagé du 4e, très attaché à son patrimoine, à sa vie, et que vous nous sollicitez souvent sur les nuisances sur cette petite place très délicate sur lesquelles nous menons un important travail. Malheureusement, et malgré les verbalisations, un certain nombre de restaurateurs ne respectent pas les règles. Toutefois, nous avançons sur ce sujet.

Une association a effectivement présenté dans le cadre du budget participatif un projet de fontaine. Vous avez raison de dire que pour avoir la chance dans l'arrondissement d'avoir la Place Stravinsky et la fontaine Niki de Saint-Phalle, nous sommes en droit en effet

d'attendre même sur une échelle plus petite d'avoir une ambition. J'y veillerai. Si ce projet avance et s'il obtient le soutien des habitants de la place, qui sont les premiers concernés, nous le suivrons de manière à ce que le projet le plus délicat, audacieux et approprié à la place puisse voir le jour.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Il ne s'agit pas d'une rumeur mais bien d'un projet porté par le conseil de la Place du Marché-Sainte-Catherine qui réunit riverains et commerçants pour trouver des projets communs et arriver à s'entendre sur les nuisances sonores et les placements de terrasse. Nous menons un travail de médiation important et nous avons récemment obtenu des résultats positifs qui vont vers une plus grande tranquillité entre riverains et commerçants. Ce projet a été présenté dans le cadre du budget participatif. Je vous invite à vous rendre sur le site internet par lequel vous pourrez le commenter et donner vos idées. Les commentaires faits par les Parisiens y sont pris en compte et les projets seront soumis au vote en septembre. Vous avez jusqu'au 15 mars pour déposer des projets. Chaque citoyen est invité à le faire, en collectif ou à son nom.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je suggère que vous preniez rendez-vous avec monsieur DISPOT qui a toujours beaucoup d'idées. Je pense que cela sera très intéressant pour vous. Je précise que le projet est soutenu par l'excellent architecte monsieur COLBOC mais également monsieur Pierre HOUSIEAUX et le conseil de quartier Saint-Gervais. Cette belle rumeur cachait donc du fond.

Président du conseil de quartier Saint-Merri

Je rebondis avec un peu de retard sur la question du CICA en reprenant aussi votre référence aux associations et aux conseils de quartier. Lorsque nous avons eu ce débat sur la constitution des conseils de quartier, j'ai plaidé pour que les associations ne soient pas membres des conseils, comme cela avait été envisagé dans un premier temps. Le périmètre n'est pas le bon. Le périmètre d'un conseil est tout petit et celui d'une association couvre forcément plusieurs quartiers. En revanche, vous avez également, dans vos propositions, envisagé l'idée d'un inter-conseil de quartier. Son périmètre serait celui de l'arrondissement et il pourrait intégrer les associations. Cela ne constituerait pas tout à fait un CICA mais une sorte de conseil économique et social d'arrondissement qui aurait du sens. Je défends cette idée.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Très belle idée. Merci beaucoup.

Si vous en êtes d'accord, je vous souhaite une très bonne soirée et un dîner pas trop tardif.

Je vous remercie.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures.